

## 2000-2002

### 2002

**09 décembre** : Les élus du conseil d'agglomération adoptent à l'unanimité la poursuite du projet de tramway dont la première ligne doit entrer en service en 2008.

**05 novembre** : Conférence de presse sur le thème du développement durable. Autour de la Sauvegarde de l'Anjou, CACTUS, l'Association des Habitants du Val de Maine, l'ADRAAM (riverains de l'aéroport d'Angers-Marcé), l'AREN (riverains de l'usine d'incinération) et l'Association du Camp de César ont présenté tour à tour les dossiers angevins qui vont à l'encontre du développement durable.

**20 juin** : Le Tribunal administratif de Nantes prononce l'annulation du Plan de Déplacements Urbains pour insuffisance de concertation.

**30 mai** : Le SYTRA (Syndicat des transports urbains d'Angers) décide la révision du Plan de Déplacement Urbains pour le mettre en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement urbain.

**22 février** : Le Conseil d'Etat déboute la commune de Ste Gemmes et l'Association du Camp de César.

### 2001

**19 Avril** : Le Conseil d'Etat juge recevable le pourvoi de l'association. La sous-section d'instruction n'a pas suivi le commissaire du gouvernement qui avait conclu à la non admission de la demande du Camp de César.

**01 Janvier** : L'association du Camp de César fait parvenir une mise au point à la presse suite à une déclaration du maire de Bouchemaine liant la réalisation du contournement nord d'Angers et de la petite rocade à la décision de faire ou non la grande rocade Sud.

### 2000

**12 décembre** : La Sauvegarde de l'Anjou, association agréée Environnement, et la fédération d'associations Futura 2020, ont décidé d'attaquer le PDU qui comprend la rocade Sud complète. L'association du Camp de César décide de se joindre à eux, précisant dans sa délibération : Notre coopération s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de la vie dans l'agglomération angevine avec comme point d'appui les lois LOTO sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie...

**1er septembre** : Après avis d'un avocat, l'association du Camp de César dépose un pourvoi conservatoire auprès du Conseil d'Etat contre le jugement du 30 juin 2000. La commune de Sainte Gemmes-sur-Loire fait de même. Deux pourvois séparés, mais un même avocat.

Le District a adopté le lancement de la révision du POS de Sainte Gemmes-sur-Loire pour y inscrire la rocade. La commune a voté contre et Bouchemaine s'est abstenue.

**30 juin** : La Cour Administrative d'Appel rétablit le SDRA, à l'exception de la grande rocade franchissant la Maine

**30 juin** : Le SYTRA adopte le PDU, ce qui le rend opposable aux POS et aux tiers. Ce document d'orientation peut permettre de faire passer la rocade...

**15 avril** : 15 avril au 15 mai : Enquête publique sur le PDU.